
SAGE "LEYRE, COURS D'EAU COTIERS ET MILIEUX ASSOCIES"

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

La déclaration environnementale accompagne le document du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" après son approbation par arrêté préfectoral du 5 février 2008, dans les conditions définies par L'article L122-10 du Code de l'Environnement.

Elle résume :

- *les motifs qui ont fondé les choix du SAGE (§1),*
 - *la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental (§2) et les consultations auxquelles il a été procédé (§3),*
 - *les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SAGE (§4).*
-

Le SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" concerne un territoire de 2565 km² comprenant 4 entités :

- le bassin versant de la Leyre et ses affluents,
- les bassins versants côtiers du bassin d'Arcachon,
- les secteurs de lagunes à l'Est du bassin de la Leyre
- et la nappe plio-quaternaire.

Il couvre 43 communes (21 en Gironde et 22 dans les Landes) sur 2 départements et une région.

L'élaboration du SAGE par la Commission Locale de l'Eau (CLE) a débuté en juillet 2002. Après l'état des lieux des milieux et des usages, le diagnostic du territoire, la définition des enjeux et des objectifs puis des mesures le projet de SAGE a été validé par la CLE le 2 mars 2006.

1- Les motifs qui ont fondé les choix du SAGE

Dès 1992, les acteurs du territoire mettaient en évidence leurs préoccupations :

- pour la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- sur le développement des usages et des activités et l'apparition de nouvelles pratiques,
- sur l'absence de règles de gestion validées par tous.

Depuis 2000 s'ajoutaient le développement de l'urbanisation, en particulier sur la périphérie du bassin d'Arcachon et des épisodes de sécheresse.

L'outil le plus approprié pour répondre à ces préoccupations locales était le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), par sa portée réglementaire et sa démarche de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon les spécificités du territoire et de ses usages.

Dès le début de son élaboration, le SAGE, sous l'impulsion de son président, s'est organisée autour de la notion **d'échanges et de partage** sur la ressource en eau entre les membres de la CLE, favorisant le travail en commissions thématiques avec la collaboration d'experts extérieurs à la CLE et associés à ses travaux.

Cette participation active des membres de la Commission Locale de l'Eau (élus, usagers, État) a été souhaitée car **la mise en œuvre du SAGE et l'application de ses mesures à l'échelle locale seront l'affaire de tous.**

Ainsi 10 séances plénières de la CLE, 60 réunions de commissions ou groupes de travail, 9 réunions publiques et 3 lettres d'information destinées aux habitants du territoire ont permis la co-élaboration de ce projet de SAGE avec ses 6 enjeux, 21 objectifs et 45 mesures.

Ce SAGE présente également la particularité de ne pas proposer d'actions correctives prioritaires mais au contraire **d'anticiper le développement du territoire** (urbanisation, nouvelles activités) par la **mise en œuvre de mesures préventives** sur le territoire.

La démarche ainsi engagée dès l'élaboration du SAGE permettra de faire du SAGE dans sa mise en œuvre :

- Un outil de travail avec la poursuite des débats au sein des groupes de travail, une sensibilisation et une information à développer vers les acteurs et les habitants,
- Un outil de prévention face au développement du territoire (urbanisation, nouvelles activités) avec la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme et dans les projets territoriaux,
- Un lieu de partage et d'échange avec tous au sein de la Commission Locale de l'Eau mais aussi sur le Forum de l'Eau,
- Un projet en constante évolution grâce à un suivi par le tableau de bord permettant une évaluation du SAGE

2- La prise en compte du rapport environnemental

Le rapport environnemental présente l'analyse des effets sur l'environnement du projet de SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés", approuvé en mars 2006 par la Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée délibérante de 56 membres chargée de son élaboration et validé en décembre 2006 par le Comité de bassin Adour-Garonne.

Cette évaluation environnementale, n'a pu être réalisée durant l'élaboration du SAGE (2002-2005), la réglementation définissant les conditions de sa réalisation étant parue après son approbation. Du fait des calendriers le rapport environnemental, qui présente l'analyse des effets sur l'environnement du projet de SAGE, a donc été réalisé suite à l'adoption du projet par la Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée délibérante de 56 membres chargée de son élaboration.

Cependant, le SAGE a défini 6 enjeux :

- A ➔** Améliorer la qualité des eaux superficielles en prévision du développement des activités et de l'urbanisation,
- B ➔** Assurer une gestion hydraulique satisfaisante pour les milieux et les usages
- C ➔** Optimiser la gestion de la nappe plio-quaternaire,
- D ➔** Assurer une gestion raisonnée des réseaux superficiels pour le maintien de l'équilibre biologique et physique,
- E ➔** Préserver et gérer les zones humides du territoire
- F ➔** Mettre en œuvre le SAGE.

Le rapport environnemental conforte le SAGE, à travers ses 6 enjeux, comme un outil pour préserver la ressource en eau et des milieux aquatiques de qualité et anticiper une gestion équilibrée au regard des évolutions des activités.

De plus le SAGE, élaboré en cohérence avec les autres programmes ou plans locaux (autres SAGE, Schéma de mise en valeur de la Mer, documents d'urbanisme, Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE,...) développés en lien avec son territoire, s'inscrit également dans la continuité de démarches moins locales : Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive habitats, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Contrat de projet État – Région, ...

3- La prise en compte des consultations

Le Projet de SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 2 mars 2006.

Les consultations sur le projet de SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" se sont déroulées de avril 2006 à novembre 2007.

- Les collectivités (43 communes, 2 conseils généraux, 1 conseil régional), les chambres consulaires et établissements publics ont été consultés du 26 avril au 26 juin 2006 : aucun avis défavorable n'a été émis,
- Le Comité de bassin Adour-Garonne a donné un avis favorable sur le projet de SAGE le 8 décembre 2006,
- L'autorité environnementale (Préfet de la Région Aquitaine) a donné un avis favorable sur le Projet de SAGE et le rapport environnemental le 20 juillet 2007,
- La mise à disposition du public a eu lieu du 11 septembre au 12 novembre 2007 : 10 avis ont été reçus

Réunie en séance plénière le 6 décembre 2007, la Commission Locale de l'Eau a étudié et débattu sur l'ensemble des avis.

La version finale du SAGE, après ajout d'un complément qui ne modifie pas l'état d'esprit général du SAGE mais apporte une précision, a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cette modification concerne la mesure E1.3. "Élaborer les mesures de gestion relatives aux zones vertes" en précisant la prise en compte particulière des piscicultures au sein des activités économiques.

4- L'évaluation des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SAGE

Le rapport d'évaluation environnemental présente de façon synthétique une analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" sur l'environnement a été réalisée par enjeux et objectifs sur différents domaines : les eaux, la santé humaine, la biodiversité (faune et flore), les sols et l'air.

Cette analyse de l'effet des 21 objectifs du SAGE sur les différents compartiments de l'environnement a révélé les effets favorables attendus sur la ressource en eau pour tous les enjeux. Sur les autres domaines (santé publique, biodiversité, sols, air) les effets sont favorables ou sans objet selon les objectifs. Aucun effet négatif n'a été remarqué. De plus, aucune incohérence n'a été relevée entre les objectifs ou les mesures.

De plus, le SAGE a défini des mesures de suivi et d'acquisition de connaissances ainsi que des mesures de mutualisation de moyens. C'est le cas de :

- L'objectif A2 du SAGE (assurer le suivi de la qualité des eaux superficielles)
- La mise en œuvre d'une étude sur les débits caractéristiques (objectif B1) qui pourra permettre en les confrontant aux résultats sur la nappe plio-quaternaire (objectif C1) d'établir des règles de gestion partagées et adaptées aux milieux et aux usages.
- La création d'un Pôle Local d'Information sur l'Aménagement et la Gestion des Eaux (mesure F3.1.) qui permettra de mutualiser avec les détenteurs de données pour répondre aux demandes des acteurs du SAGE et de son territoire. Les échanges seront également facilités par l'ouverture d'un forum de l'Eau (mesure F3.2.) favorisant la participation de tous.

Enfin, la mise en place d'un tableau de bord (Mesure F2.2.) permettra de suivre la mise en œuvre opérationnelle des mesures du SAGE, de mettre en évidence les difficultés de réalisation (techniques, financières, administratives) et d'évaluer les mesures du SAGE par rapport aux objectifs poursuivis. Cela pourra permettre lors de la révision du SAGE (rendue nécessaire avec les nouvelles orientations du SDAGE Adour-Garonne et l'application de la nouvelle loi sur l'eau) d'ajuster et de compléter le programme de mesures du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés".

De plus le rapport environnemental met en évidence les articulations et la cohérence du SAGE avec les autres plans et programmes développé sur le même territoire (SDAGE Adour-Garonne, SAGE Nappes Profondes, SAGE Lacs médocains, SAGEs en émergence sur le Ciron et les étangs landais, le Schéma de Mise en valeur de la mer (SMVM), les démarches Natura 2000 (DOCOB validés sur la vallées de la Grande et de la Petite Leyre et sur les lagunes, DOCOB en élaboration sur le Camp du Poteau, les schémas d'orientation piscicoles, les documents d'urbanisme, la zone vulnérable nitrate, le Plan régional Santé environnement.

Composition de la CLE durant l'élaboration du SAGE

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été définie par l'arrêté préfectoral du 11 juin 2002, modifié par :

- L'arrêté du 27 juin 2002, les arrêtés du 10 mars et du 5 novembre 2004, l'arrêté du 16 mai 2005, l'arrêté du 9 février 2006.

1	Titulaire	Suppléant
COLLEGE DES ELUS		
Conseil Régional Aquitaine	M. François DELUGA a remplacé Mme Maria LAVIGNE	Mme Martine HONTABAT a remplacé M. Daniel OUDOT
Conseil Général des Landes	M. Guy DESTENAVE (CG40)	M. Jean-Marc BOINE (CG40)
Conseil Général de la Gironde	M. René SERRANO a remplacé M. Jean PERINGUEY	M. Christian GAUBERT a remplacé M. Jacques MAUGEIN et M. Alain RENARD
PNR des Landes de Gascogne	M. Michel LARRAT (PNR)	M. Jean-Luc GLEYZE a remplacé M. Marc LALANNE
SIVOM des vallées de la Leyre	M. Jean-Marc HEDOIN (SIVOM40)	M. Olivier LOUBERE (SIVOM40)
SIVOM du Val de l'Eyre	M. Vincent NUCHY (SIVOM33)	Mme Lucienne SAINTAURENS (SIVOM33)
Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA)	M. Michel SAMMARCELLI (SIBA)	M. Jean-François ACOT-MIRANDE (SIBA)
Communes de Gironde	M. Serge BAUDY (Marcheprime)	Mme Martine GALLOUX (Biganos) a remplacé M. Lucien MOUNAIX
	Mme Danièle BORN (Le Barp)	Mme Arlette JACQUES (Salles)
	M. Jean-Claude CABANEL (Andernos-les-Bains)	M. Jean-Claude LASSALLE (Cazalis)
	M. Bernard DONNEVE (Bourideys)	M. Guy DUPIOL (Saint-Symphorien)
	Mme Viviane DURANTAU (Captieux)	M. Jean-Claude CANDAU (Lucmau)
	M. Jean-Louis LACABE (Le Teich)	
	M. Bernard-Philippe LACOSTE (Saint-Magne)	M. Philippe CARREYRE (Louchats)
	M. Alain PERONNAU (Belin-Beliet)	M. Didier BAILLET (Lugos)
	M. Jean-Guy PERRIERE (Ares)	M. Philippe PERUSAT (Andernos-les-Bains)
	M. Claude PEYSERRE (Audenge) a remplacé M. Francis GADOU	M. Joël BAILLET (Lanton) a remplacé M. Christian GAUBERT
	Mme Marie-France VAN DEN BOSSCHE (Le Tuzan)	M. Jacques DARTIAILH (Hostens)
	M. Jean-Marie BOUDEY (Luxey)	Mme Ginette MILAN (Callen)
Communes des Landes	M. Dominique CITRAIN (Trensacq)	M. Philippe BELLEGARDE (Commensacq)
	M. Philippe CORREGE (Labrit)	Mme Marie-Claude LAMARQUE (Vert)
	M. Marc DUCOM (Ychoux)	M. Christian HARAMBAT (Liposthey)
	M. Jean-Marie GUILHEMSANS (Belhade)	M. Jacques LAFFITTE (Belhade)
	M. Jean-Louis PEDEUBOY (Labouheyre)	M. Guy RIZZO (Solferino)

¹ Sont indiqués le nom du dernier désigné ainsi que les personnes qui ont été remplacées

1	Titulaire	Suppléant
	M. Michel RISPAL (Moustey)	M. Serge TRABUCHET (Saugnac-et-Muret)
	M. Max ROUMEGOUX (Sore)	M. Henri d'AVEZAC (Belhade)
	M. Philippe SARTRE (Garein)	M. Gérard PORTET (Lencouacq)
	M. Jean-Paul SEBASTIEN (Sabres)	M. Michel DULAU (Luglon)
COLLEGE DES USAGERS		
Chambres de Commerce et d'Industrie	M. Dominique ALLILAIRE	M. Georges CHERICI
SEPANSO – Associations de protection de la nature	M. Claude BONNET	M. Jean-Claude ALLIOT a remplacé Mme Marie-Thérèse CERZUELLE
Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M. Alain CASTAING	M. Michel LAVIGNE
Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF)	M. Jean-Henry D'ORGLANDES	M. Gilles JOACHIM
Chambre d'Agriculture des Landes	M. Jacques DUFRECHOU	M. Bernard LESPIAUCQ
Fédérations des Chasseurs des Landes et de la Gironde	M. Jean DULUC	M. Pascal CHAMBOLLE
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Gérard GABIN	M. Emmanuel MARSAUX
Association Régionale de Défense de la Forêt Contre les Incendies (ARDFCI)	M. Bruno LAFON	M. Pierre MACE
Section Régionale Conchylicole	M. Patrick LAFON	M. Marc DRUART
Syndicat des Sylviculteurs	M. Jean-Pierre LANTRES a remplacé M. Michel LARROUY	M. Bernard RABLADE a remplacé M. Jean-Pierre LANTRES
Groupeement de Défense Sanitaire (pisciculteurs)	M. Joël LUCAS	M. Emmanuel MAZEIRAUD
Groupeement de Recherche sur les Cultures et les Techniques Agricoles (GRCETA)	M. Antoine SCHIEBER a remplacé M. Pascal MARSAUX	M. J.Y. GUERLESQUIN
Fédération de Gironde pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M. Serge SIBUET LA FOURMI	M. Jean-Jacques BARREAU
Réseau des prestataires canoë-kayak de la Leyre	M. Richard VEZZOLI	M. Philippe BRET a remplacé M Philippe SEGUIN
COLLEGE DE L'ETAT		
Le Préfet coordonnateur de bassin, Le préfet de Gironde, Le préfet des Landes, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, La DIREN Aquitaine, La DIRE Aquitaine, La MISE de Gironde, La MISE des Landes, La garderie du CSP de Gironde, La garderie du CSP des Landes, Le Camp du Poteau, Le CEA-CESTA, L'ONF, La DRJS / DDJS Aquitaine.		